

Conseil d'arrondissement du 27 mai

Vœu des éluEs de la majorité du 2^e arrondissement contre les expulsions locatives

A Paris, les expulsions de logement sont en hausse constante. Plus de 100 000 jugements d'expulsion sont rendus chaque année en France, plongeant les victimes dans l'angoisse et le sentiment d'échec, jetant souvent dans la rue et la précarité des salariés modestes, des familles avec enfants, des personnes âgées, des travailleurs privés d'emploi...

En pleine crise économique et sociale, les expulsions apparaissent plus que jamais comme une pratique d'un autre âge, une violence sociale et une injustice indigne des pouvoirs publics !

Malgré les efforts et la persévérance de la Mairie de Paris pour améliorer la situation dans notre ville par l'acquisition d'immeubles, de logement diffus, de dispositifs innovants tels que « Louez Solidaire » garantissant au propriétaire le paiement du loyer, les parisiens sont encore de trop nombreuses victimes face à ces inégalités.

L'offre de logements sociaux est en baisse. La chute du budget logement (-7% en 2009) et la loi Boutin ont aggravées la situation des demandeurs, des mal-logés, des locataires et des accédants à la propriété. La Loi Boutin a réduit par trois les délais d'expulsion, accélérant les procédures. Dans ces conditions, comment croire que de véritables solutions de relogement, et non pas d'hébergement, seront trouvées pour toutes celles et ceux qui seront mis à la porte de leur logement ?

Le gouvernement refuse toujours d'appliquer la loi de réquisition, alors que le nombre de logements vacants est en hausse. Des maires prennent leurs responsabilités et commencent à l'appliquer et à prendre des arrêtés anti-expulsion.

Nous ne pouvons plus accepter que nos voisins, nos contacts professionnels, nos amis, nos proches ou les familles des écoles que fréquentent nos enfants se retrouvent à la rue ou contraints par la peur d'abandonner leur logement. Nous ne pouvons plus accepter que soit proposé aux familles expulsées un simple hébergement provisoire ou quelques nuits d'hôtel.

Sur proposition du conseil du 2^e arrondissement,

Le conseil de Paris demande au Maire de Paris d'intervenir auprès du Ministre du Logement afin de prononcer sans délai un moratoire sur les expulsions de logement notamment pour les locataires de bonne foi qui ont subi des revers dans leur vie professionnelle comme familiale et ceux désignés prioritaires au titre du DALO.